COMMENT PROCEDER ? (procédure Mairie de Châlons)	DEPOT DU DOSSIER	CONFIRMATION DU DOSSIER
En guichet uniquement	Sur rendez-vous	Sans rendez-vous Plus d'1 mois après le 1 ^{er} RDV et moins de 3 mois après.
Comment prendre rendez-vous ?		
Dans l'onglet « Prise de rendez-vous pour mes formalités » sur l'espace citoyen : onglet		

OU
En téléphonant au **03 26 69 38 38** du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h00
OU
En vous présentant à **l'accueil de l'Hôtel de ville** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h25

« Changement de nom »

IMPORTANT: votre demande devra être confirmée en Mairie

entre 1 mois au plus tôt et 3 mois au plus tard après le 1^{er} rendez-vous.

Au-delà de 3 mois votre demande sera caduque et annulée.